



# BIENVENUE AU CLUB !

SAISON 2024/25



RESPECT - SOLIDARITÉ - PLAISIR



# LICENCES

SAISON 2024/25

RETOUR AVANT LE **30 JUIN 2024**

## RÉINSCRIPTION

Le lien vous sera transmis **par mail début juin**, identifié « FFF LICENCES » (vérifiez dans vos spams !), **suivez la procédure** et fournissez les documents demandés puis réglez votre cotisation pour la valider. Vérifiez les éléments sur les documents envoyés :

- **IDENTITÉ** : Vérifier que les informations sont exactes (nom, adresse, mail, etc..) dans le cas contraire, apporter les modifications.
- **ASSURANCE** : Vous devez remplir obligatoirement cette rubrique avec votre nom, prénom et cocher le représentant légal (pour les mineurs). Vous devez ensuite cocher une des 2 cases, si vous décidez de souscrire ou non à l'assurance.
- **MÉDICAL** : Je réponds au questionnaire de santé fournie, si vous répondez oui à l'une des questions, vous devez remplir le certificat médical joint au mail de la FFF.
- **SIGNATURE** : Pour un licencié MINEUR ou MAJEUR, je signe électroniquement la demande de licence dans la case correspondante à l'âge du licencié (mineur/majeur).

**IMPORTANT : MERCI DE RENOUELER VOTRE LICENCE AVANT LE 30 JUIN**

**CAR LES ENGAGEMENTS DES ÉQUIPES DOIVENT SE FAIRE POUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**

## NOUVEAUX LICENCIÉS

La demande se fait en 2 temps

**1 - TRANSMETTRE À :** secretariat@vernfoot.fr Nom / Prénom / Date et lieu de naissance/ Email

**2 - APRÈS RÉCEPTION DU LIEN PAR MAIL DE LA FFF (VÉRIFIER DANS VOS SPAMS) SUIVEZ LA PROCÉDURE ET JOIGNEZ LES DOCUMENTS DEMANDÉS**

- Photo d'identité (format jpeg)
- Questionnaire médical : téléchargez le formulaire FFF si au moins une réponse négative
- Photocopie de votre pièce d'identité
- Paiement de la cotisation + droit de mutation pour les changements de club

## DÉMISSION

**Frais démission d'un joueur senior extérieur : 90€**

## PAIEMENT

il se fait aux permanences Avec mes chèques vacances, la carte « dispositif SORTIR », carte bancaire ou chèque.

- En 1 fois, remis avec ma demande de licence, retrait effectué fin septembre.
- En 2/3 fois, remise des règlements avec ma demande, 1<sup>er</sup> retrait fin sept puis 1 mois + tard.

**Si la cotisation n'est pas réglée, votre licence ne sera pas validée par le club, donc pas d'accès aux entraînements et aux matchs.**

## TARIFS

des licences et équipements en page 4 pour la saison 2024-2025

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'adhérent(e) ou son représentant légal, qui signe la demande de licence, s'engage à prendre connaissance et à respecter les règlements et la charte du club en ligne sur [www.vernfoot.fr](http://www.vernfoot.fr)



# LICENCES

SAISON 2024/25

RETOUR AVANT LE **30 JUIN 2024**

## LES CATÉGORIES D'ÂGE

Nés avant 1990 : vétérans

Nés entre 1990 et 2004 : séniors

Nés en 2005 : U20

Nés en 2006 : U19

Nés en 2007 : U18

Nés en 2008 : U17

Nés en 2009 : U16

Nés en 2010 : U15

Nés en 2011 : U14

Nés en 2012 : U13

Nés en 2013 : U12

Nés en 2014 : U11

Nés en 2015 : U10

Nés en 2016 : U9

Nés en 2017 : U8

Nés en 2018 : U7

Nés en 2019 : U6

## TARIFS

Catégories	Renouvellement <b>LICENCE</b> avant le 28/08/24
Vétérans	100 €
Séniors, U20, U19, U18	135 €
U16, U15, U14, U13, U12, U11	130 €
Filles U11 et U14	90 €
U9, U8	120 €
U7, U6	110 €
Foot loisir et foot marche	60 €
Section +	60 €

L'adhérent(e) ou son représentant légal, qui signe la demande de licence, s'engage à prendre connaissance et à respecter les règlements et la charte du club en ligne sur [www.vernfoot.fr](http://www.vernfoot.fr)

## PERMANENCE AU FOYER DU CLUB

RDV AU **STADE DU BOURIDEL**

Vendredis **21 & 28 JUIN** de 18h à 19h

Samedis **22 & 29 JUIN** de 10h30 à 12h

Mercredi **3 & 10 JUILLET** 17h30 à 19h

Jeudi **4 JUILLET** 17h30 à 19h

Vendredi **12 JUILLET** de 18h à 19h

Samedis **6 & 13 JUILLET** de 10h30 à 12h

Les mardis et jeudi du mois **AOÛT** de 18h30 à 20h

**Une permanence aura lieu  
au forum des associations début septembre**

## LA BOUTIQUE DU CLUB





## AIDES AUX PAIEMENTS

### NOTICE POUR LES ADHÉRENTS

Les adhérents de notre association peuvent bénéficier d'aides pour régler leur cotisation. L'US Vern Football vous facilite la tâche sur ce sujet, pour 5 principales aides disponibles :

- Les chèques vacances (ANCV) <https://www.ancv.com>
- Les coupons sport ANCV <https://www.ancv.com/le-coupon-sport>
- Les coupons sport du département + d'infos : <https://www.ille-et-vilaine.fr/coupon-sport35>
- L'aide Sortir <https://metropole.rennes.fr/tout-savoir-sur-sortir>
- Le pass'sport <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/article/le-pass-sport>

← LIENS  
CLIQUABLES

### LES CHÈQUES VACANCES DE L'ANCV

Les chèques vacances sont acceptés pour **payer une partie ou l'intégralité** de votre cotisation. Vous vérifiez que vos coordonnées sont bien inscrites sur les chèques vacances

### LES COUPONS SPORT DE L'ANCV

C'est le même système que pour les chèques vacances.

### LES COUPONS SPORT DU DÉPARTEMENT

L'Ille-et-Vilaine met en place cette aide uniquement pour les 11-15 ans (nés entre 2006 et 2010 pour la saison 2023-2024).

Le montant de l'aide est de 20 € pour une cotisation < 90 €, et de 40 € pour une cotisation ≥ 90 €

**Justificatifs à prévoir :** Une photocopie de l'Attestation de Rentrée Scolaire,  
Une photocopie de sa pièce d'identité, ou du livret de famille.

**NB :** Un enfant ne peut bénéficier de cette aide qu'une fois par an (pour un seul sport). Seules les activités ayant une fédération peuvent être prises en compte.

### L'AIDE SORTIR !

« Sortir ! » est une **aide aux loisirs** gérée par Rennes Métropole.

Cette aide est chargée sur la carte Korrigo (carte des transports) du demandeur, sous conditions de ressources et de commune d'habitation, mais sans critère d'âge.

**NB :** Si l'adhérent demande à la fois une aide Sortir et un Coupon Sport du département, les deux doivent se faire en même temps

### LE PASS'SPORT ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire...

#### Qui est concerné ?

- Les personnes nées entre le 16/09/04 et le 31/12/16 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (6 à 17 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 1/06/02 et le 31/12/16 bénéficiant de l'allocation d'éducation enfant handicapé (6 à 20 ans)
- Les personnes nées entre le 16/09/ 1991 et le 31/12/06 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (16 à 30 ans)

#### Comment procéder ?

- Les familles éligibles recevront automatiquement à partir du 15 juillet 2024, un courriel et un SMS avec un code individuel pour accéder au pass'sport. Un portail usager sera créé permettant aux usagers de saisir leurs informations personnelles.

NB: Le bénéfice du pass'sport est rétroactif (un jeune inscrit entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 juillet pourra bénéficier rétroactivement de la réduction sur présentation du pass'sport).

- Elles devront présenter ce code à l'USV Football lors de l'adhésion de leur enfant et se verront retrancher 50 euros à l'inscription.